

Image not found or type unknown



Facture abusive suite réparation chaudière

Par **egt**, le **07/07/2009** à **19:20**

Bonjour,
Suite à un bruit inattendu de ma chaudière gaz, je décide de faire intervenir l'entreprise qui assure l'entretien annuel de cette dernière.
Pour faire cours, 4 plombiers se sont succédés pendant 2 mois, changeant au petit bonheur la chance les pièces jusqu'à ce que ce bruit s'arrête.
1 mois plus tard la facture arrive. Dans cette facture y est inscrit toutes les pièces qui ont été changées.
Là ou je ne suis pas d'accord, c'est que des pièces, en bon état, ont été changées et tout cela vient de l'incompétence des ouvriers.
J'ai réclamé une moins value, j'ai envoyé 2 LRAR. La seule chose que j'ai obtenue est une remise de 36€ et une mise en demeure de payer sous 8 jours !!!
Que dois je faire ? Comment puis-je bloquer la mise en demeure ? Qu'elles sont les recours éventuels ?
je ne veux pas lâcher le morceau, il y en a marre de ces sociétés qui se croient au delà de tous principes .
Merci pour vos réponses.